



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2023

Nb de membres du Conseil municipal : 23	PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mmes BUGADA, BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, BAILLY, LAMY, BOUDRY MM. CHUARD, MOLIN, Mme, PINGAT, MM MARTI, MEYNIER., Mme PORTERET, M. JABER, conseillers municipaux.
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 18	ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Mme CALONNE pouvoir à M. PETIGNY Mme CHATEAU pouvoir à Mme DEPIERRE Mme JACQUET pouvoir à Mme GRESSER M. BRUNIAUX pouvoir à Mme PINGUAT
Nb de procurations : 4	
Convocation du : 31 / 10 / 2023	ABSENT : M. LECOQ SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GRESSER Virginie

DÉLIBÉRATION N° 4 :

Demande de subvention DETR pour l'aménagement de la Promenade des Tiercelines.

La commune d'Arbois souhaite en 2024 s'engager dans l'aménagement de l'avenue des Tiercelines.

Les objectifs du programme sont

- La création et l'organisation d'un cheminement sécurisé pour les piétons.
- L'organisation du stationnement et son optimisation
- L'intégration de quais bus aux normes accessibilité
- La conservation et la mise en valeur des arbres existants
- La végétalisation et la renaturation de la promenade actuellement entièrement minéralisée.
- La prise en compte des besoins en stationnement vélos et motos.
- La réduction de la vitesse

Il est proposé de conserver le sens unique de circulation et de réduire la largeur de la chaussée à 5 m ce qui permettra une meilleure organisation du stationnement (75 places), la création d'un cheminement piéton sécurisé pour les piétons sur l'ensemble de l'avenue, la création de deux arrêts bus avec un double quai permettant de desservir les 3 lignes de bus. Par ailleurs 5 places de motos et 24 places vélos sont intégrées dans l'aménagement.

Concernant la voirie, l'accès à la rue des fossés est maintenu depuis la RD 469.

La campagne d'essais de déflexion met en évidence une structure de la chaussée présentant quelques faiblesses. Ainsi le décollement visualisé sur la couche de roulement nécessite une reprise de celle-ci.

Enfin, les revêtements des places de parking seront constitués de dalles alvéolaires en béton remplies en graviers ou terre végétales engazonnées donc perméables.

Le cheminement piéton est proposé en sable stabilisé renforcé à la chaux.

Le montant de l'aménagement est estimé à 305 915.00 € HT

Une subvention au titre de la DETR 2024 à hauteur de 20 % des travaux peut être sollicitée soit 61 183,00 €, ainsi que la Région pour les deux quais de bus.

Ainsi le plan prévisionnel de financement s'établirait comme suit :

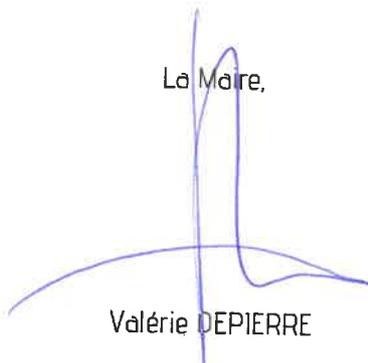
DEPENSES	367 098.00 € TTC
RECETTES	
- DETR	61 183.00 €
- Région BFC (SDA Ad'AP)	25 550.00 €
- Autofinancement :	219 182.00 €
- TVA :	61 183.00 €
TOTAL :	367 098.00 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le plan de financement présenté
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à solliciter la DETR pour ce projet
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Arbois, le 10 novembre 2023

La Maire,



Valérie DEPIERRE



La Secrétaire de Séance,



Virginie GRESSER